

Le lundi 22 février 2016 – le 22 février deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Elisabeth BAUDESSON
Mme Valérie FROMENT
M. Christophe MADELAIN
Mme Céline BRUNHOSO
M. Michel KLUBA
Mme Marie-Odile LECLERE
M. Yannick KERHARO
Mme Anne-Sophie ROMAGNY
Mme Cindy GOMES
Mme Sylvie LONGHINI
M. Guy RIFFE
M. Laurent DAUPHINOT
M. Daniel AUGUSTE
M. Patrice MOUSEL
Mme Armelle CHARBEAUX
M. Jean-Michel LIESCH
Mme Myriam DOBIGNY
M. Marc LOURDAULT
M. Claude VIGNON
M. Jean-Jack VELY

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Nathalie BELAMY, excusée, ayant donné pouvoir à M. Christophe MADELAIN
M. Laurent COMBE, excusé, ayant donné pouvoir à M. Claude VIGNON
Mme Elodie SAUPIQUE, excusée, ayant donné pouvoir à M. Michel KLUBA
M. Denis PETIT, excusé, ayant donné pouvoir à Mme Anne-Sophie ROMAGNY
M. Pol GRIFFON, excusé, ayant donné pouvoir à M. Patrice MOUSEL

Mme Cindy GOMES est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Ordre du jour

1. Délégations exercées par le Bureau communautaire et le Président,
2. Affaires financières
 - ✓ Restes à réaliser et à percevoir 2015,
 - ✓ Bilan global financier et fiscal 2015,
 - ✓ Orientations budgétaires 2016
3. Définition de l'intérêt communautaire pour la réalisation des équipements City Park à Isles sur Suipe et à Warmeriville et du plateau d'éducation physique à Boulton sur Suipe,
4. Attribution d'un Fonds de Concours à la Commune d'Isles sur Suipe pour la sécurisation de la RD 20 (cheminement piéton entre Bazancourt et Isles sur Suipe),
5. Attribution d'une indemnité de conseil au receveur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe,
6. Demandes de subvention au titre de l'année 2016 concernant l'entretien de la rivière Suipe,
7. Point sur le dossier «Intercommunalité»

FEVRIER 01
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Un avenant n° 4 à la convention établie le 21 mars 2005 a été signé le 27 novembre 2015 avec M. Franck GUREGHIAN Maire de la Commune d'Auménancourt et M. Christophe MADELAIN, Maire de la Commune de Saint Etienne sur Suipe pour permettre le remboursement de la somme correspondant à l'utilisation des locaux de la bibliothèque hors période scolaire et extrascolaire et le remboursement de la somme correspondant à la prestation de service d'un personnel bibliothécaire de la commune d'Auménancourt ainsi que le remboursement des frais de déplacements de la bibliothécaire entre la Commune d'Auménancourt et les différentes écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

FEVRIER 02

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été signée en date du 23 novembre 2015 avec Madame Anne-Sophie ROMAGNY Adjointe au Maire représentant la Commune de Bazancourt, concernant la mise en œuvre des antivirus informatiques.

FEVRIER 03

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 11 décembre 2015 avec le Lycée des Métiers Europe à Reims représenté par Madame Annie FAURIE (chef d'établissement) concernant l'accueil de Mademoiselle Alyssia LESIEUR qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 4 au 16 janvier 2016.

FEVRIER 04

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 14 décembre 2015 avec le Collège Asfeld-Château-Porcien représenté par M. LECOLIER Principal concernant l'accueil de Mademoiselle Juliette GORRIA qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boults » à Boults sur Suipe pour la période du 11 au 15 janvier 2016.

FEVRIER 05

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 10 décembre 2015 avec le Collège Georges Charpak Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par M. Fabrice WATEAU Chef d'établissement concernant l'accueil de Mademoiselle Camille DUPLAND qui effectuera un stage d'observation en milieu professionnel à l'accueil de loisirs à Boults sur Suipe pour la période du 18 au 22 janvier 2016.

FEVRIER 06

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 3 décembre 2015 avec le Collège Georges CHARPAK Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par Monsieur WATEAU Chef d'établissement concernant l'accueil de Mademoiselle Laëtitia PIRSON qui effectuera un stage d'observation en milieu professionnel à l'Accueil de loisirs de Bazancourt pour la période du 18 au 22 janvier 2016.

FEVRIER 07

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 24 novembre 2015 avec le Collège Georges CHARPAK Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par Monsieur WATEAU Chef d'établissement concernant l'accueil de Mademoiselle Hélène DESJARDINS qui effectuera un stage d'observation en milieu professionnel à l'école maternelle de Bazancourt pour la période du 25 au 29 janvier 2016.

FEVRIER 08

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 30 novembre 2015 avec le Collège de Vouziers représenté par Monsieur Christian CHARDIN Chef d'établissement, concernant l'accueil de Mademoiselle Laurine BOURGIN qui effectuera un stage d'observation en milieu professionnel à la crèche Graines de Malice à Warmeriville pour la période du 18 au 22 janvier 2016.

FEVRIER 09

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 10 décembre 2015 avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) à Lyon, représenté par le Directeur Général, concernant l'accueil de Mademoiselle Pauline PUBERTIER qui effectuera un stage à l'école maternelle à Warmeriville pour la période du 4 au 22 janvier 2016.

FEVRIER 10

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 8 janvier 2016 avec le Collège Georges CHARPAK Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par Monsieur WATEAU Chef d'établissement, concernant l'accueil de Mademoiselle Lucie ROMAIN qui effectuera un stage d'application en milieu professionnel à la crèche Les P'tits Boult à Boult sur Suipe pour la période du 25 au 29 janvier 2016.

FEVRIER 11

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 14 décembre 2015 avec la commune de Bazancourt représentée par Madame Anne-Sophie ROMAGNY, Adjointe au Maire, concernant la mise à disposition de personnel sur le contrat passé pour la commande publique.

FEVRIER 12

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 2 octobre 2015 avec le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Reims, 45 rue Cognacq Jay, représenté par sa Directrice générale, Madame Dominique DE WILDE et l'école d'Auxiliaires de Puériculture du CHU de Reims représentée par son directeur Monsieur Hervé QUINART, concernant l'accueil de Madame Laëtitia GLAIN qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 30 mai au 24 juin 2016.

**Délibération du Bureau Communautaire du 18 janvier 2016
B2016/01
Droit de Prémption Urbain – Parc d'Activités du Val des Bois
SCI Le Chemin du Val des Bois
6 pour**

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de préemption urbain.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 634 du 22 février 2010 portant délégation au Bureau Communautaire de l'usage du Droit de Prémption Urbain sur le secteur défini ci-dessus.

Vu le dossier présenté par :

La SCI Le Chemin du Val des Bois tendant à acquérir la parcelle ZL 185 lieudit « Les Fortes Terres » à Isles sur Suipe d'une superficie de 17a et 64ca, à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour un prix de 52 920,00 € TTC.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de ne pas faire usage du Droit de Prémption urbain sur ce dossier.

FEVRIER 13

**Orientations budgétaires
26 pour**

**BUDGET PRINCIPAL
RESTES A PERCEVOIR 2015**

| N° opération | Articles | Nature de la recette | Montants |
|-----------------|----------|---|------------------|
| Op.10007 | | POLE SCOLAIRE ET DE SERVICES A BOULT SUR SUIPE | |
| | 1328 | Autres subvention d'équipement non transférable | 37 800 € |
| | 1341 | (ADEME) | 80 395 € |
| | | DETR | 118 195 € |
| | | Total de l'opération | 118 195 € |
| | | Montant total des recettes | |
| Op.10009 | | RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE ET CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE A BAZANCOURT | 431 474 € |

| | | |
|------|---|------------------|
| 1323 | Subvention du Conseil Départemental | 38 468 € |
| 1341 | DETR | 469 942 € |
| | Total de l'opération | |
| 1341 | OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES | 62 154 € |
| | DETR | 62 154 € |
| | Total de l'opération | |
| | Montant total du présent bordereau | 650 291 € |

RESTES A REALISER 2014

| N° opération | Articles | Nature de la dépense | Montants |
|-----------------|----------|---|------------------|
| Op 10005 | | <u>POLE SCOLAIRE, SPORTIF ET DE SERVICES</u> | |
| | | <u>« LA DOLINE » à Warmeriville</u> | |
| | 2313 | Immobilisations en cours | 9 163 € |
| | | Total de l'opération | 9 163 € |
| Op 10006 | | <u>TRAVAUX D' ENTRETIEN DE LA RIVIERE</u> | |
| | | <u>SUIPPE</u> | |
| | 2312 | Travaux d'aménagement de la rivière Suipe | 3 469 € |
| | | Total de l'opération | 3 469 € |
| Op 10007 | | <u>REHABILITATION DU POLE SCOLAIRE ET DE</u> | |
| | | <u>SERVICES A BOULT SUR SUIPPE</u> | |
| | 2184 | | 34 097 € |
| | 2313 | Mobiliers | 146 787 € |
| | | Immobilisations en cours | 180 884 € |
| | | Total de l'opération | |
| Op 10009 | | <u>RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE</u> | |
| | | <u>ET CREATION DE LOCAUX PERISCOLAIRES A</u> | |
| | | <u>BAZANCOURT</u> | |
| | 2184 | | 40 000 € |
| | 2313 | Mobiliers | 2 038 473 € |
| | | Immobilisations en cours | 2 078 473 € |
| | | Total de l'opération | |
| Op.10011 | | <u>REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET</u> | |
| | | <u>DE LOISIRS</u> | |
| | 2312 | Travaux d'aménagement | 250 000 € |
| | | Total de l'opération | 250 000 € |
| Op.10012 | | <u>EXTENSION DES LOCAUX DU POLE SCOLAIRE</u> | |
| | | <u>SUIPPE DES MARAIS A AUMENANCOURT</u> | |
| | 2031 | Frais d'études | 50 000 € |
| | | Total de l'opération | 50 000 € |
| | 2051 | OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES | 2 934 € |
| | | Concessions et droits similaires | 2 934 € |
| | | Total du chapitre 20 | 105 173 € |
| | 2041412 | Subventions d'équip. versées aux communes de la | 810 828 € |
| | 204173 | CCVS | 916 001 € |
| | | Subventions d'équipement versées autres | |
| | 2111 | établissements | 173 976 € |
| | 2152 | | 15 077 € |
| | 21568 | | 5 000 € |
| | 2183 | Terrains nus | 211 543 € |
| | 2184 | Installations de voirie | 26 127 € |
| | | Autres matériels et outillage incendie | 431 723 € |
| | | Matériels de bureau et informatique | |
| | 2313 | Mobiliers | 16 563 € |
| | | Total du chapitre 21 | 16 563 € |
| | | Travaux divers dans les écoles | 3 939 210 € |
| | | Total du chapitre 23 | € |
| | | MONTANT TOTAL | |

Compte tenu des prélèvements opérés par l'Etat sur nos dotations pour les années à venir, de la montée en charge du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), Monsieur le Président rappelle qu'il faut maîtriser au mieux l'évolution des charges de fonctionnement. Par le biais de différents supports projetés à l'assemblée, il présente les orientations budgétaires 2016 à savoir :

1. Assurer le remboursement des annuités d'emprunts en cours, soit 596 098 €.
2. Prendre en compte les dotations aux amortissements 2016 (261 292 €).

3. Compte tenu des restes à réaliser 2015 sur le pôle scolaire et de services à Bazancourt, de la nécessité d'inscrire la totalité de l'opération y compris le parvis, il est nécessaire d'ajouter 1 323 917 € sur cette opération, financés comme suit :

| | |
|------------------------|---------------|
| ✓ Subvention CAF | 338 962 € |
| ✓ Autofinancement 2016 | 252 495 € |
| ✓ FCTVA | pour le solde |

4 il précise qu'il sera certainement nécessaire de réaliser un emprunt si nous réalisons l'ensemble de notre programmation notamment vis-à-vis de l'extension du Pôle scolaire et de services à Auménancourt (600 000 € programmés) et de la rénovation / extension de la crèche de Warmeriville (300 000 € programmés).

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ADOpte les orientations budgétaires 2016 telles que proposées sachant que l'autofinancement 2016 est globalement estimé à 252 945 € compte tenu des résultats prévisionnels constatés au titre de 2015, des annuités d'emprunt générées au titre de 2016 et des nouvelles réductions des dotations de l'Etat induites par la situation économique actuelle.

FEVRIER 14

**Définition de l'intérêt communautaire
Complément à la délibération MAI 04 du 4 mai 2015
26 pour**

Considérant la délibération n° MAI 04 du 4 mai 2015 définissant l'intérêt communautaire conformément à la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles,

Considérant que nous avons le projet de réaliser des équipements de loisirs de type City Park et plateau d'Education Physique et Sportive dans plusieurs communes membres de notre communauté,

Conformément au point 2.5.1 de nos statuts, il convient de définir l'intérêt communautaire pour les équipements suivants :

1. City Park à réaliser sur le territoire de la commune d'Isles sur Suipe,
2. City Park à réaliser sur le territoire de la commune de Warmeriville,
3. Plateau d'Education Physique et Sportive à réaliser sur le territoire de la commune de Boulton sur Suipe.

D'autre part, il convient également de prendre en compte les équipements existants réalisés en 2008 à savoir :

- 4 City Park à Boulton sur Suipe,
- 5 City Park à Bazancourt,
- 6 Skate Park à Isles sur Suipe,
- 7 Mini-Park à Auménancourt,
- 8 Mini-Park à Saint Etienne sur Suipe,
- 9 Mini-Park à Heutrégiville,
- 10 Mini-Park à Isles sur Suipe en complément du Skate-Park.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014,

Vu la loi n° 2014/366 du 24 mars 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° MAI 03 du 4 mai 2015 relative aux statuts de la CCVS,

Considérant que l'intérêt communautaire doit être déterminé à la majorité des deux tiers du Conseil communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECLARE d'intérêt communautaire, conformément à l'article 2.5.1 des statuts, les 10 équipements tels que définis ci-dessus.

FEVRIER 15
Attribution d'un fonds de concours
Commune d'Isles sur Suipe
26 pour

Considérant la délibération n° NOVEMBRE 18 du 21 novembre 2011 instaurant un Fonds de Concours à verser aux communes pour la réalisation sur la RD20 d'aménagements de sécurité en traversée des communes,

Considérant la délibération n° JUIN 15 du 4 juin 2012 fixant les critères d'attribution du Fonds de Concours pour les aménagements de sécurité routière dans les communes traversées par la RD 20,

Vu le dossier présenté par la commune d'Isles sur Suipe tendant à obtenir le dit fonds de concours pour les travaux de création de cheminement piétons le long de la RD 20 entre Isles sur Suipe et Bazancourt.

| | | |
|--|---|--------------|
| Considérant le montant des travaux TTC | : | 164 070,00 € |
| Considérant les subventions escomptées | : | 0 € |
| Considérant le FCTVA récupérable | : | 26 914,04 € |

Il reste à la charge de la commune d'Isles sur Suipe : 137 155,96 €

Vu les critères définis, le fonds de concours s'établit comme suit :

$$137\ 155,96\ \text{€} \times 40\ \% = 54\ 862,38\ \text{€}$$

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

DECIDE du versement à la commune d'Isles sur Suipe d'un fonds de concours maximum de 54 862,38 € pour les travaux précisés ci-dessus sachant qu'il pourra être revu à la baisse en cas de subventions obtenues par la commune d'isles sur Suipe sur ce même dossier et en tout état de cause sur présentation d'un bilan final et des factures acquittées.

La dépense est inscrite à l'article 2041412 opérations 999 du budget 2016.

FEVRIER 16
Indemnité de conseil au receveur
26 pour

Le Président expose à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il précise que Monsieur Robert CASABIANCA receveur de la collectivité, a accepté d'effectuer ces prestations.

Il ajoute que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et facultatif. Elle sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'ACCORDER à Monsieur Robert CASABIANCA une indemnité égale au maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits à l'article 6225 du Budget.

FEVRIER 17

**Aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne
Programme annuel d'entretien de la rivière Suipe – Tranche 2
26 pour**

Vu les statuts,

Vu les propositions de travaux d'entretien, de l'étude de diagnostic, d'aménagement, de valorisation et d'entretien de la rivière Suipe, demandée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 janvier au 9 février 2015 pour la demande d'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général et la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau de la mise en œuvre du programme d'action proposé dans le cadre de l'étude,

Vu l'arrêté préfectoral n° 29-2015-DIG du 15 juin 2015 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien de la Suipe,

Vu le programme d'entretien 2016,

Vu le montant prévisionnel de ce programme, défini selon les critères et les demandes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne, s'élevant à 6 500 € (la collectivité ne récupérant pas la TVA sur ces travaux inscrits en fonctionnement).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'ADOPTER le programme annuel des travaux d'entretien, issu du programme quinquennal de l'étude sur la rivière SUIPPE, à effectuer au titre du programme 2016 et d'arrêter son montant à la somme indiquée ci-dessus.

DE SOLLICITER de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne, pour leur financement, des subventions aux taux les plus élevés possibles.

D'IMPUTER les dépenses et recettes résultant de l'exécution de ces travaux sur le budget 2016.

ET DE N'ENGAGER les travaux qu'en cas d'obtention des dites subventions

FEVRIER 18

**Aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne
Programme annuel de restauration de la rivière Suipe – Tranche 2
26 pour**

Vu les statuts,

Vu les propositions de travaux d'entretien, de l'étude de diagnostic, d'aménagement, de valorisation et d'entretien de la rivière Suipe, demandée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 janvier au 9 février 2015 pour la demande d'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général et la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau de la mise en œuvre du programme d'action proposé dans le cadre de l'étude,

Vu l'arrêté préfectoral n° 29-2015-DIG du 15 juin 2015 déclarant d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien de la Suipe,

Vu le programme de restauration 2016,

Vu le montant prévisionnel de ce programme, défini selon les critères et les demandes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne, s'élevant à 72 950 € HT (la collectivité récupérant le FCTVA sur ces travaux d'investissement).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'ADOPTER le programme annuel des travaux de restauration, issu du programme quinquennal de l'étude sur la rivière SUIPPE, à effectuer au titre du programme 2016 et d'arrêter son montant à la somme indiquée ci-dessus.

DE SOLLICITER de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Entente Interdépartementale Oise-Aisne, pour leur financement, des subventions aux taux les plus élevés possibles (au maximum 80 %).

D'IMPUTER les dépenses et recettes résultant de l'exécution de ces travaux sur le budget 2016.

ET DE N'ENGAGER les travaux qu'en cas d'obtention des dites subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.